

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT**

**COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 15 septembre 2026**

NOMBRE

DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

DE PRESENTS : 14

DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Madame Andrée LOREAL –Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER - Madame Michèle TOURNAY - Monsieur Renaud GODEFROY - Monsieur Thomas BRON - Monsieur Julien MATSIS - Monsieur Jean-Pierre PILLIARD - Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Absente excusée : Madame Ninon EMERAUD ayant donné procuration à Madame Myriam BROSSIER.

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-71

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT
DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE SAINTE ANNE DE LE
PALAIS année scolaire 2025/2026**

Vu l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 442-5 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de la prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2002 ;

Vu la convention signée entre l'école privée Sainte Anne et la Commune de BANGOR le 21 novembre 2002 ;

Madame Le Maire informe le conseil municipal que 10 enfants de BANGOR sont scolarisés à l'école privée Sainte Anne sur la Commune de LE PALAIS : 5 enfants en maternelle et 5 enfants en élémentaire durant l'année scolaire 2025/2026.

La participation financière a été fixée comme suit :

- 600 € x 5 enfants en maternelle
- 300 € x 5 enfants en élémentaire

- Après avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal donne son accord et autorise Madame Le Maire à régler la somme de 4 500,00 € à l'école privée Sainte Anne située à LE PALAIS.

Fait et délibéré à Bangor

Le 15 septembre 2026

Le Maire

Annaïck HUCHET

